

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

10043 - Projeter des images dans les écoles.

question

A certains moments, on trouve dans les mosquées des photos de famille, des amis ou des photos extraites des journaux. Je sais que les photos sont interdites, mais je les commercialise. Que vous me conseillerez-vous ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Les photos sont interdites comme il est dit dans la question.

Le hadith du qirâme utilisé par Aïcha comme un rideau de sa chambre montre clairement l'interdiction de la photo même si elle n'a pas d'ombre. L'utilisation photo, même si elle est destinée à l'enseignement. La photo est interdite sauf en cas nécessité. Les nécessités justifient la permission de faire des interdits. Quelques-uns autorisent la photo pour l'enseignement. Par mesure de prudence, il faut interdire cela, surtout quand on peut trouver quelque chose d'autre pour ce besoin.

Cheikh Abd al-Karime al- Khoudayri.

Si tu les désapprouves, tu n'as rien associé à Allah, dans ce cas tu as dégagé ta responsabilité. Qu'Allah nous accorde sa grâce et nous donne le bien!

Allah le sait mieux.